



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0397

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0397**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021, présenté lors de la séance du Conseil métropolitain du 14 décembre dernier, a exposé le contexte financier contraint dans lequel se situe la Métropole de Lyon en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences budgétaires sur la dégradation des grands équilibres de la collectivité.

Ainsi, l'autofinancement brut de la collectivité diminuera au titre de l'année 2021 pour atteindre au BP 2021 un niveau proche de 340 M€ pour l'ensemble des budgets contre plus de 460 M€ au BP 2020.

Les impacts de la crise sanitaire ayant été intégrés lors de la décision modificative n°1 de 2020 qui a ramené l'autofinancement à 322 M€ (montant ramené à 222 M€ en tenant compte des 100 M€ d'aides économiques versées en investissement au cours de l'année 2020), l'approche la plus pertinente financièrement est celle comparant le BP 2021 au budget voté (après la décision modificative n° 1) en 2020, approche permettant de constater que les grands équilibres sont stabilisés entre ces deux périodes.

Cette situation, inédite depuis la création de la collectivité, impose une recherche active de financements et d'optimisation des dépenses. Cette démarche sera menée, entre autres, à travers un examen exhaustif des politiques publiques menées par la Métropole (budget dit base 0) permettant de les hiérarchiser et de réinterroger les ressources pertinentes à y affecter dans un objectif de totale efficience.

Dans ce contexte, la collectivité vise pour les prochaines années l'objectif de maintien de sa capacité de désendettement entre 8 et 10 ans à la fin de la mandature. Cela permettra la mobilisation des financements nécessaires à une programmation pluriannuelle des investissements soutenue, nécessaire à la relance économique comme à la mise en œuvre du plan de mandat 2021-2026.

Sur la base d'une prospective budgétaire permettant de maintenir cette capacité de désendettement entre 8 et 10 ans en fin de mandature, l'estimation globale de la capacité d'investissement de la Métropole est de l'ordre de 3 600 M€ pour le mandat qui débute. Ce montant de dépenses sur l'ensemble des budgets de la Métropole est en augmentation de près de 3 % par rapport à la PPI votée au précédent mandat et traduit la volonté de l'exécutif de porter un niveau d'investissement très élevé pour le territoire dans un contexte, rappelons-le, cependant très contraint.

À titre de comparaison, la PPI 2015-2020 avait été votée à 3 520 M€ pour une réalisation effective à 3 318 M€, si on tient compte des résultats provisoires de l'année 2020.

Parallèlement, l'estimation des recettes d'investissement est de l'ordre de 20 % tous projets confondus et s'établit donc à 720 M€ qui proviendront des différents partenaires de la collectivité : Europe, Etat, Région à travers des dispositifs tels que plan de relance, contrat de plan Etat-Région (CPER), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de mandat pour la période 2021-2026 étant réalisé dans ce contexte inédit de crise sanitaire mondiale impactant de manière significative les ressources, la Métropole prévoit une clause de revoyure d'ici 2023 qui permettra d'ajuster la PPI en fonction de l'évolution des capacités financières de la collectivité.

Si la prospective financière permet d'anticiper le volume des crédits budgétaires que la collectivité sera en mesure de mobiliser ces prochaines années, pour assumer ses dépenses de fonctionnement et

d'investissement, ceux-ci doivent être clairement consacrés à la réalisation des objectifs de transition écologique qui se retrouveront dans les politiques publiques que le budget doit accompagner.

Le développement de la Métropole sera ainsi soucieux de la préservation des biens communs du territoire, tout en répondant aux besoins des habitantes et habitants, notamment les plus vulnérables, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Au-delà des moyens de communication traditionnels, c'est une véritable culture commune de l'engagement de la collectivité auprès de ses habitantes et habitants et de ses territoires ainsi que des acteurs économiques et sociaux qui les font vivre qui doit se construire. L'ensemble des citoyennes et citoyens et des communes doit pouvoir comprendre et s'inscrire dans les différents dispositifs proposés et les projets envisagés.

La Métropole dispose des compétences pour réduire les inégalités et diffuser une culture d'inclusion et de non-discrimination sur son territoire. Que ce soit en matière d'égalité femmes-hommes comme en matière de lutte contre toute forme de discrimination, la Métropole se doit d'être porteuse de valeurs communes et de rassemblement, pour des territoires ouverts et inclusifs, dont les actions profitent à toutes et tous.

La présentation et l'adoption de la PPI donnent ainsi l'occasion au nouvel exécutif de rappeler ses trois grands principes de conduite déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires:

- une Métropole garante des biens communs, qui va construire et donner aux habitantes et habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire,
- une Métropole du "prendre soin" envers les publics dont elle a la charge et, plus globalement, envers les Grandes Lyonnaises et Grands Lyonnais,
- une Métropole partenaire des collectivités locales qui la composent, des habitantes et habitants et de leurs actions collectives, des acteurs du privé et de leurs innovations, de l'international et du monde de la recherche.

Ces grands principes déclineront par grands champs de politiques publiques, les objectifs qui seront poursuivis sont les suivants :

- la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique,
- la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives,
- une vigilance et un soutien accrus aux publics les plus vulnérables et le développement de politiques sociales plus attentives à la préservation de la dignité de chacune et chacun,
- la poursuite d'un développement économique soutenable et sobre, privilégiant les acteurs de proximité,
- la mise en œuvre d'une politique de santé globale qui permette la réduction des inégalités sociales et territoriales,
- un urbanisme et une politique du logement durable promouvant l'accès à un logement décent et l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le retour de la nature en ville et l'aménagement d'espaces publics apaisés et partagés.

Ce sont ces grands principes qui permettront à la Métropole de se libérer de la course à l'attractivité et de la compétition entre territoires.

À cet égard, la réussite du projet métropolitain dépend de la capacité à engager dans les meilleurs délais ses actions dans une logique partenariale en associant, en tant que de besoin, les collectivités voisines, les structures associatives et les acteurs économiques du territoire dans le cadre d'une PPI structurée tel que présenté ci-après.

25 thématiques ont été retenues dans le cadre de la PPI 2021-2026 et regroupées en **9 axes représentatifs des compétences et actions de la Métropole** (en crédits de paiements 2021-2026) :

- déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie : **579,9 M€** (516,4 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- développement économique, emploi, insertion, universités et recherche, tourisme, systèmes d'information : **392,2 M€** (385,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- environnement, énergie, agriculture, eau et déchets : **517 M€** (382,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- habitat : **518,1 M€** (463,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- santé, social, éducation et cadre de vie : **335 M€** (298,9 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- urbanisme : **944,6 M€** (1028,9 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),

- patrimoine et moyens généraux : **98,5 M€** (85,8 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- enveloppes territorialisées : **200 M€** (137,2 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020),
- participations extérieures : **15 M€** (20,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020).

Étant précisé que certaines politiques publiques mobilisent aussi des crédits de fonctionnement.

D'un point de vue comptable, ces axes sont regroupés par autorisations de programme globales. Chaque année, le Conseil de la Métropole se prononcera sur le montant qu'il affecte à ces autorisations de programme globales. Il délibérera, ensuite, sur des autorisations de programme individualisées qui financeront, tout au long de l'année, les investissements.

Chacun des neuf axes se décline comme suit :

I - DEPLACEMENTS ET MOBILITES ACTIVES, INTERMODALITES, VOIRIE : 579,9 M€

L'intensité des déplacements de personnes et de marchandises est au cœur du fait urbain, une partie de la qualité de vie des citoyens reposant sur leur capacité à accéder facilement aux multiples facilités et opportunités du territoire : services publics (éducation, santé, culture...), emplois, commerces, espaces naturels et agricoles, espaces récréatifs et de loisir... Dans le même temps, le système de mobilité d'une métropole comme Lyon est une source colossale de nuisances : pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace, congestion, insécurité... En l'état, le système est également un puissant générateur d'émissions de gaz à effet de serre, de par un recours massif au pétrole pour les trajets au sein des 59 communes comme vers et depuis les territoires voisins constitutifs de l'aire métropolitaine de Lyon / Saint-Étienne.

Certes appuyé par le réseau de métro et le réseau ferré, l'espace public de voirie est le support commun principal de tous ces flux. Il doit pouvoir les accueillir en bonne intelligence, c'est-à-dire en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux tout en minimisant les nuisances associées. Se déplacer mieux et reconquérir la qualité de l'air, telles sont les orientations générales qui sous-tendent l'ensemble de la politique de gestion des mobilités qui se met en place depuis juillet 2020, et que de nombreux investissements vont venir conforter d'ici à 2026.

Dont Métropole cyclable et apaisée : 200 M€, dont 50 M€ dans le cadre des opérations d'urbanisme (53 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020) et 25 M€ en accompagnement des projets Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

La Métropole changera d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux modes actifs, vélo et marche à pied (modes actifs), avec une enveloppe totale inédite de 200 M€ à cet effet.

Un plan piéton sera mené à bien qui donnera la priorité à l'accessibilité et à la qualité de l'espace public des centralités et rues commerçantes. De nombreuses opérations de création, d'amélioration et d'élargissement des trottoirs doivent profiter à tous, et particulièrement aux personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite (personnes âgées, bébés en poussettes, jeunes enfants...).

Le partage et l'apaisement de la voirie seront accélérés avec la multiplication des zones piétonnes, des zones de rencontre (limitées à 20 km/h et donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes), des zones 30.

Un réseau express vélo (REV) sera également conçu et réalisé, soit 200 à 250 km d'itinéraires rapides et sécurisés en 2026. Articulé à cette nouvelle ossature, le maillage des itinéraires cyclables structurants et secondaires sera poursuivi et accéléré. Plusieurs passerelles dédiées aux cyclistes et piétons permettront de remédier aux coupures que constituent le Rhône, la Saône et le canal de Jonage. 15 000 places de stationnement sécurisé seront créées, notamment aux abords des pôles d'échanges. Le nombre des places de stationnement en voirie sera multiplié par 4 pour atteindre 120 000 emplacements. Cet investissement massif se conjuguera avec une politique des services à l'appui de la pratique du vélo : location longue durée (don pour les personnes en situation de précarité), réparation, initiation...

Dont accompagnement des projets SYTRAL : 95 M€ (hors aménagements cyclables) (58,4 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

Par sa participation au SYTRAL, la Métropole contribuera au développement du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) à travers la requalification des espaces publics au droit des nouvelles lignes. Sont notamment programmés :

- la réalisation des lignes de tramway T6 nord (Hôpitaux Est - La Doua), T8 (Bellecour - La Doua), T9 (La Doua - Vaulx-la-Soie) et T10 (Gerland - Saint-Fons - Gare de Vénissieux),

- la construction des lignes fortes centre-est (Part-Dieu - Genas, bus à haut niveau de service) et centre-ouest (Part-Dieu - Écully, travaux engagés d'ici à la fin du mandat).

Dans le même temps, la Métropole accompagnera également le SYTRAL dans l'aménagement des voiries et carrefours empruntés par le réseau de bus, avec l'objectif d'améliorer les temps de parcours. Dix "corridors" prioritaires ont été identifiés, vers l'ensemble des territoires de la Métropole.

L'ensemble des aménagements devront permettre de végétaliser, de partager et d'apaiser les espaces publics le long des nouvelles lignes fortes, en particulier aux abords des points d'arrêts et pôles de correspondance multimodaux.

Dont intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine : 46 M€ (36 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La Métropole continuera de faciliter les déplacements intermodaux à l'échelle de l'agglomération. Elle soutiendra la création de parcs-relais vélos et voitures, en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré, ce dernier étant rendu plus attractif par une intégration tarifaire TER-TCL entre les 35 gares de la Métropole. Le covoiturage intégrera pleinement la politique d'aménagements de l'espace public en faveur de l'intermodalité des déplacements, avec des voies dédiées (à l'instar des voies réservées mises en service fin 2020 sur M6-M7) et des places de stationnement dédiées dans les parcs-relais.

L'extension de la zone à faibles émissions (ZFE) sera réalisée avec des conditions d'accès en cohérence avec la volonté d'amélioration de la qualité de l'air dans le centre de la Métropole. Elle s'accompagnera d'aménagements et d'incitations règlementaires en faveur de la logistique urbaine mutualisée, de la recharge des véhicules décarbonés (bornes de recharge électrique, stations-services bio-GNV et hydrogène) et de l'autopartage.

Enfin, la modernisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache fera l'objet d'une deuxième phase à définir avec les partenaires du projet.

Dont gestion du domaine public et des ouvrages d'art : 239 M€ (369 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La gestion patrimoniale du domaine public visera le maintien d'un niveau de service optimal sur les réseaux structurants et les ouvrages d'art, tout en l'adaptant aux nouveaux modes de transport qui les empruntent : rénovations, réparations et nettoyage des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et grands axes (M6-M7, boulevard périphérique Laurent Bonneval). L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).

Des crédits de renouvellement, de modernisation et de développement seront également dédiés aux outils de gestion de la mobilité (PC Criter, contrôleurs de feux tricolores et de priorité des transports en commun...).

La voirie ordinaire fera l'objet d'un ajustement assumé du niveau d'investissement, dans le but de maintenir un niveau de service satisfaisant tout en expérimentant des techniques d'entretien et de renouvellement plus frugales. L'extension continue du réseau de voiries depuis la création de la Communauté urbaine de Lyon en 1969 gèle une part croissante du budget d'investissement de la collectivité dans la gestion d'un patrimoine à la fois multiplié et vieillissant. Sur la période 2021-2026, priorité sera donnée aux voiries supportant la circulation du réseau bus TCL et un trafic vélo important. Les crédits de la politique cyclable et de l'accompagnement des projets du SYTRAL viendront en partie abonder l'enveloppe consacrée à la voirie ordinaire.

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE, TOURISME, SYSTEMES D'INFORMATION : 392,2 M€

Cet axe porte l'ambition d'une Métropole capable d'anticiper et de s'adapter aux grandes évolutions économiques et sociétales, et de proposer un modèle de développement adapté au contexte mondial transformé, en réponse à des modes de vie et à des usages très évolutifs.

Dont développement économique, emploi et insertion : 220 M€ (189,6 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

En matière de développement économique, la priorité en matière d'investissement sera donnée à l'évolution des processus de production. Cela permettra ainsi de participer à la diminution de l'impact carbone en augmentant la circularité des matières et des produits tout en créant des emplois non délocalisables.

Ainsi les démarches d'innovations à impact (organisationnelle, sociale et technologique) dans les entreprises et plus spécifiquement auprès des TPME/PME/PMI ainsi que le développement des boucles

d'économie circulaire seront soutenues. Pour assurer un rééquilibrage territorial trois politiques publiques seront menées :

- une politique publique spécifique d'économie de proximité,
- un accompagnement à la création et la croissance des entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain, à travers le déploiement des pôles entrepreneuriaux répartis sur le territoire,
- un nouveau programme de requalification des zones industrielles et d'activités sera lancé participant au zéro artificialisation.

En matière d'insertion vers l'emploi, les investissements permettront de soutenir des projets innovants sur les territoires comme l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée.

Dont développement numérique : 85 M€ (99,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

Au-delà du déploiement du numérique éducatif dans les collèges qui se poursuivra, les efforts seront axés sur les systèmes d'information métropolitains, en partie par leur dématérialisation, permettant d'améliorer à la fois la qualité du service public rendu aux usagers, ainsi que l'exemplarité dans la modernisation et la transformation écologique des institutions.

Dont enseignement supérieur et recherche : 74 M€ (77,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

Les investissements sur les campus de la Métropole seront poursuivis au travers du schéma de développement universitaire (SDU), qui doit être renouvelé en 2021, ainsi dans le cadre du volet enseignement supérieur recherche et innovation (ESRI) du prochain CPER en cours de préparation. On peut citer des projets tels la requalification des espaces extérieurs du Campus de Lyon 2 à Bron et Saint Priest pour accompagner la construction de nouvelles résidences étudiantes, notamment du CROUS ou encore la construction de l'Institut des nanotechnologies de Lyon et de l'Ecole d'Ingénieurs de CPE - Chimie-Physique-Electronique (INL-CPE).

Les actions du prochain SDU permettront d'accompagner les Campus de la Métropole au regard de priorités telles celle de la transition écologique, de la lutte contre la précarité étudiante et également du soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

La Métropole soutiendra le développement de logements sociaux étudiants sur son territoire.

Dont coopération européenne et internationale, et tourisme : 13,2 M€ (19,3 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

Une Maison de l'Europe et de l'International sera créée afin de fédérer les initiatives du territoire et d'associer les habitants. La Métropole veut développer aux côtés des Grands Lyonnais une culture commune européenne et internationale institutionnelle et citoyenne. En matière de tourisme, il sera étudié et engagé la mise en tourisme de nouveaux sites ou sites existants.

III - ENVIRONNEMENT, ENERGIE, AGRICULTURE, EAU ET DECHETS : 517 M€

Le présent exécutif ambitionne de réduire l'empreinte écologique du territoire métropolitain en engageant des politiques volontaristes en matière de sobriété énergétique, de préservation des espaces agricoles et de réduction des quantités de déchets produites. Les efforts seront également dirigés vers la préservation du patrimoine naturel avec une protection accrue de la ressource en eau, le développement de la végétalisation des espaces urbains et la restauration des corridors écologiques.

Dont cycle de l'eau : 270 M€ (266,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La politique du cycle de l'eau porte, à la fois, sur l'adduction en eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, ainsi que sur la protection des milieux aquatiques.

Au cours de ce mandat, la Métropole agira tout au long du cycle de l'eau, de la recharge des nappes d'eau souterraine au rejet des eaux traitées dans le milieu naturel, afin :

- de protéger et diversifier la ressource, d'assurer l'accès à une eau potable de qualité pour tous, à un prix abordable, dans le cadre d'une gouvernance publique associant les usagers. À cet effet, le premier chantier du mandat consiste à assurer en régie publique à horizon 2023, la production et la distribution de l'eau potable,
- de désimperméabiliser les sols en favorisant la récupération des eaux pluviales et en accélérant les programmes d'aménagements pour l'infiltration de façon à réalimenter les nappes d'eau souterraines, à dé-

saturer les réseaux d'assainissement, à réduire les quantités d'eau traitées en station d'épuration et à réduire le risque inondation,

- de sensibiliser et engager à la réduction de la pollution des eaux afin de réduire le coût de traitements des eaux usées et la pollution des milieux aquatiques,

- de promouvoir et d'encourager un usage sobre de la ressource en eau grâce, notamment, à la réutilisation des eaux pluviales et des eaux grises,

- d'encourager la valorisation des boues de stations d'épuration et d'engager une rénovation importante du réseau d'assainissement de la Métropole, rendue indispensable par son vieillissement,

- d'engager la rénovation des stations d'épuration vieillissantes en privilégiant les techniques alternatives par phytoépuration,

- d'améliorer la gouvernance et l'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) en définissant une stratégie métropolitaine.

Dont cycle des déchets : 145 M€ (65,8 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La politique du cycle des déchets portera prioritairement sur la réduction à la source.

Pour ce faire, la collecte et le traitement des biodéchets, qui représentent près de 30 % des ordures ménagères, seront mises en place. Des points d'apport volontaires seront déployés sur tout le territoire, et des plateformes de compostage permettront de valoriser ces biodéchets en compost, pour un retour au sol.

Le tri sera facilité en déployant de nouveaux silos dans les espaces urbains, destinés au recyclage du verre et des emballages.

Compte tenu de l'objectif de réduction de 50 % des déchets ménagers incinérés, une réflexion sera engagée sur le devenir des deux incinérateurs de la Métropole.

Dont agriculture et alimentation : 10 M€ (2,4 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

L'autonomie alimentaire de la Métropole n'atteint à ce jour que 4,6 %. Il est donc aujourd'hui urgent d'agir afin d'accroître la résilience du territoire et de lutter contre la précarité alimentaire.

Il s'agira, d'une part, de sanctuariser et développer les surfaces agricoles du territoire métropolitain, et d'autre part, de promouvoir une alimentation soutenable.

Pour ce faire, une stratégie foncière permettant de protéger les surfaces agricoles de l'urbanisation galopante sera mise en place, ainsi qu'une politique agricole facilitant le développement des nouvelles surfaces de production et encourageant les pratiques culturales vertueuses, économes en eau et en intrants chimiques.

De plus, la mutualisation des moyens par la création d'une centrale d'achat en partenariat avec les communes sera favorisée afin d'alimenter les cantines scolaires mais également d'approvisionner les déserts alimentaires en partenariat avec les acteurs de l'action sociale.

Dont environnement et prévention des risques : 30 M€ (16 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La protection du patrimoine métropolitain en zone de risques naturels et technologiques constitue une priorité de ce mandat. La politique d'acquisitions foncières de biens privés et de protection contre les risques dans les zones les plus exposées aux risques technologiques sera poursuivie.

Afin de lutter contre la pollution en particules fines, la prime air bois, destinée à accompagner les particuliers dans le changement de leurs appareils de chauffage au bois peu performants sera amplifiée et les actions sur la réduction des pollutions automobiles seront poursuivies.

Dont transition énergétique : 25 M€ (10,6 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La politique de la transition énergétique visera, d'une part, à réduire nos consommations, et d'autre part, à diversifier notre mix énergétique. Ceci permettra non seulement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais également de rendre le territoire métropolitain plus résilient.

La politique de la transition énergétique s'appuiera sur le plan climat air énergie de la collectivité (PCAET), sur son schéma directeur des énergies (SDE) ainsi que sur une compétence élargie de la Métropole en matière de réseaux de chaleur et de distribution d'électricité et de gaz.

Dans le cadre de son budget Habitat, la Métropole renforcera également son dispositif Ecoreno'v, avec un nouvel objectif de 10 000 logements rénovés par an. Par ailleurs, la rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole, notamment des collèges, sera engagée.

En accord avec le SDE, les énergies renouvelables et de récupération seront développées. En ce sens, une politique volontariste de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine de la Métropole sera engagée. De plus, les réseaux de chaleur urbains de la Métropole seront étendus et la Métropole soutiendra les projets de récupération de chaleur fatale des industriels de la vallée de la chimie.

Dont espaces naturels, nature en ville et parcs métropolitains : 37 M€ (21,2 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La Métropole luttera contre les îlots de chaleur urbains et favorisera le développement de la biodiversité grâce à la végétalisation des espaces.

Un plan pollinisateur, visant à offrir des zones d'alimentation et de reproduction pour les insectes, sera mis en place. Un ambitieux plan canopée sera conduit. Dans ce cadre, des forêts urbaines seront plantées, visant à offrir des refuges aux animaux, à renaturer les sols et à créer des îlots de fraîcheur. De plus, les copropriétés et les bailleurs souhaitant végétaliser leurs espaces communs seront soutenus. La Métropole accélérera la plantation d'arbres d'alignements dans les espaces urbains. Enfin, une attention particulière sera portée, au cours de ce mandat, au rétablissement des continuités écologiques, fortement affectées par l'urbanisation.

Ce mandat se traduira par une protection accrue des espaces naturels, tout en permettant un accès partiel au grand public, notamment via la création de sentiers.

Enfin, de nouveaux schémas directeurs seront engagés pour le parc métropolitain de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval, avec pour objectifs de renforcer les actions de préservation de ces espaces naturels.

IV - HABITAT : 518,1 M€

Dont offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique : 399 M€ (364 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

L'attractivité du territoire métropolitain a produit au cours des dernières décennies une forte dynamique de construction liée un accroissement de population important et générant des besoins d'équipements publics toujours plus nombreux. Ainsi, le rythme de croissance de l'agglomération s'est avéré deux fois supérieur aux prévisions du schéma de cohérence territoriale approuvé en 2010 : les 150 000 habitants supplémentaires prévus pour 2030 sont déjà présents en 2020. Il y a eu également un rééquilibrage de la production de logements sociaux entre l'est, l'ouest et le centre de l'agglomération, mais d'une part le pourcentage des logements très sociaux reste trop faible pour répondre à la demande, d'autre part les prix du foncier ont connu une forte augmentation qui pèsent de manière importante sur le prix des logements. La production de logements sociaux doit se poursuivre sur de nombreux territoires de l'agglomération, tout en continuant le renouvellement urbain sur les quartiers en politique de la ville.

Ainsi, concernant la production de logements sociaux, la Métropole de Lyon se fixe comme objectifs :

1° - Une production de logement locatif social ambitieuse pour tendre vers les 5 000 logements produits par an en fin de mandat grâce à plusieurs outils :

- une politique de réserves foncières et d'acquisition de logements existants (préemption en vue de cession ou montage en baux emphytéotiques),
- une augmentation de la mixité sociale dans les opérations publiques d'aménagement, mais aussi dans les opérations privées,
- une augmentation des aides à la pierre et de soutien aux OPH.

2° - Une offre abordable dissociant le foncier du bâti, par la montée en puissance du bail réel solidaire (BRS) par le développement de l'organisme de foncier solidaire (nommé désormais La Foncière Solidaire du Grand Lyon) avec un objectif en fin de mandat de 1 000 logements en BRS par an.

Pour concrétiser le droit au logement pour chacun, la Métropole va redonner de l'ambition au document cadre qu'est le plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H). Dans cette perspective, de nouvelles

priorités seront fixées dont l'accroissement de la construction de logements sociaux et abordables, en lien avec les bailleurs sociaux, en particulier sur les communes en déficit.

D'autres objectifs se traduiront au cours de ce mandat pour réguler le marché du logement et permettre le développement de la mixité sociale sur l'agglomération :

- l'encadrement des loyers,
- la limitation de la vacance et la régulation des meublés de tourisme pour réduire les tensions du marché en matière de logement,
- la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat insalubre, notamment grâce à la politique foncière ambitieuse,
- une forte mobilisation en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- le soutien au développement de nouvelles formes d'habitat, notamment l'habitat coopératif.

Ces différents objectifs permettront de poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre sociale et de soutenir l'emploi : un logement financé génère 1,8 emploi dans le secteur du bâtiment - travaux publics (BTP).

Dont rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique : 119,1 M€ (99,9 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

La Métropole veillera à privilégier la réhabilitation/transformation des bâtiments existants sur la démolition/reconstruction, dans les quartiers anciens comme dans les quartiers en politique de la ville. En effet, les coûts économiques, environnementaux et sociaux des démolitions sont souvent très importants, mais la transformation des villes doit aussi s'inscrire dans une attention à leur histoire urbaine et architecturale. Ces transformations devront évidemment intégrer les exigences de la transition écologique et du logement abordable.

Le dispositif Ecoréno'v sera renforcé, par une montée en puissance du dispositif qui concernera davantage le parc social. Un déploiement du dispositif vers le confort d'été des copropriétés et le parc social sera recherché, ainsi qu'une aide accrue vers les matériaux bio-sourcés.

V - SANTE, SOCIAL, EDUCATION ET CADRE DE VIE : 335 M€

Dont éducation : 247 M€ (245,8 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

En matière d'investissements pour l'éducation, la Métropole a la responsabilité de la construction, de l'extension, des travaux et de l'équipement des collèges. À travers la programmation de plusieurs constructions nouvelles et d'un programme de rénovations (restructurations totales ou partielles, extensions), il s'agira de répondre aux défis posés à la fois par l'urgence climatique et la qualité environnementale des bâtiments, ainsi que par le développement démographique de l'agglomération et l'accueil des collégiennes et des collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité, adapté aux évolutions pédagogiques et aux attentes de la société en matière d'ouverture des établissements d'enseignement sur leur quartier (en lien avec les acteurs locaux) .

Ces investissements seront complétés d'opérations récurrentes relatives aux travaux et aux équipements nécessaires à l'entretien et au développement du patrimoine existant (79 établissements publics qui maillent l'ensemble du territoire).

Enfin, la Métropole portera une attention toute particulière à la végétalisation et la désimperméabilisation des cours de collèges qui constituera un levier fort de sa politique environnementale dans le périmètre éducatif.

Parmi les projets phares de la mandature, la construction de nouveaux collèges sera lancée dont un à Albigny sur Saône et un à Vénissieux. Par ailleurs, les cours d'au moins 5 collèges seront rénovées et végétalisées en intégrant une approche genre, pour une occupation des espaces égalitaires entre filles et garçons.

Dont santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille : 60 M€ (30 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

Accompagner dignement les personnes dans leur vieillissement est plus que jamais un enjeu crucial pour la Métropole. L'INSEE prévoit le doublement de la population de plus de 65 ans d'ici 2070 sur le territoire. Alors qu'en 2018 il y avait déjà environ 25 000 bénéficiaires des aides sociales personnes âgées, et environ 12 000 bénéficiaires des aides sociales pour les personnes en situation de handicap, le contexte actuel de la crise sanitaire souligne encore davantage la nécessité de prendre soin et d'assurer des conditions de vie décentes pour nos aînés. Au titre de la politique publique à destination des personnes âgées, la Métropole a pour mission de garantir un accueil de qualité en établissements.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) entreprennent des travaux de réhabilitation, de reconstruction, de mise en sécurité, rendus nécessaires par la vétusté du bâti. Cette prise en charge du grand âge ou du handicap, qu'elle s'opère en établissement spécialisé ou par le maintien à domicile, doit faire l'objet d'une réforme structurelle en matière de formation des soignants. Il faut que la prise en charge soit redéfinie avec l'exigence absolue et constante de respect de la dignité des personnes en perte d'autonomie.

Dans ce domaine, les actions prioritaires de la Métropole en matière d'investissement concerneront le développement d'une variété d'offre d'hébergement et l'évolution de sa politique vis-à-vis des établissements par l'augmentation du nombre des places, la promotion de l'hébergement temporaire et de l'accueil familial et le soutien à des formes d'habitat alternatives.

En matière de protection de l'enfance et de la famille, la Métropole a la responsabilité de l'accompagnement des enfants sous mesure de prévention ou de protection et de leur famille. Cela passe parfois par la séparation de l'enfant avec sa famille et son placement en établissement ou famille d'accueil. Plus de 10 000 mineurs ont été accompagnés en 2019, soit 3,6 % des 0-17 ans du territoire, et environ 1 200 jeunes majeurs (18-21 ans) ont été suivis. Ces chiffres sont en constante augmentation, et nécessitent des investissements pour améliorer la qualité de prise en charge.

Les établissements accueillant des enfants placés (pouponnières, IDEF, Mecs, lieux de vie, villages d'enfants, FJT, etc.) voire des familles (lieu d'accueil parent(s) enfant(s), maison des familles, etc.) nécessitent pour certains des travaux de rénovation, de réhabilitation, de mise en accessibilité... Par ailleurs, les évolutions des mises en danger des enfants et de la politique en matière de protection de l'enfance impliquent la création de structures au format plus familial, à l'accompagnement plus en proximité et permettant l'émancipation des personnes accueillies.

En outre, la Métropole soutient des centres d'éducation et de planification familiale (CPEF) qui réalisent des consultations médicales, des entretiens de conseil conjugal et familial, diffusent des informations sur la sexualité et la fécondité. Des travaux de réhabilitation et de rénovations sont nécessaires pour certains CPEF.

Durant le mandat, la priorité d'investissement sera mise sur trois priorités :

- diversifier les modes de prises en charge des enfants afin que celles-ci correspondent le mieux à leurs besoins,
- assurer l'émancipation des jeunes de l'Ase et les accompagner dans leur passage à la majorité,
- prévenir les ruptures et soutenir la parentalité (création d'un centre parental et d'une maison des familles).

Dont culture : 23 M€ (20,5 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

En matière de culture, les investissements seront principalement portés sur le projet de création de la Cité internationale des arts du cirque, ainsi que sur la mise en valeur des sites du patrimoine gallo-romain et sur le développement du parcours permanent de Musée Lugdunum. Le projet culturel métropolitain sera complété par, l'appui aux enseignements artistiques, ainsi qu'à la lecture publique notamment par la bibliothèque numérique.

Les investissements couvrent également la gestion courante de l'ensemble des sites culturels métropolitains, dont le Musée Confluence, ainsi que les archives métropolitaines.

Les principaux projets financés seront :

- le lancement de la Cité des arts du cirque - 2 millions sur la PPI et 7 millions sur l'ensemble du projet,
- la bibliothèque numérique - 1 million.

Dont vie associative et politiques sportives: 5 M€ (2,6 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

En matière de sport, 4 M€ d'investissements permettront de répondre, d'une part, aux obligations d'entretien du patrimoine métropolitain et, d'autre part, à la promotion du sport pour tous et toutes. Par le biais d'appels à projet, la Métropole soutiendra la réalisation d'équipements sportifs inclusifs et éducatifs en contribuant aux aménagements en faveur du sport féminin, du handisport, du sport santé bien-être dans le cadre de la rénovation ou de la construction de certains équipements sportifs d'envergures intercommunales.

En matière de vie associative (1 M€), les investissements proposés permettront la création d'un espace ressource, une Maison Métropolitaine du Monde Associative, qui pourra être couplé à une plateforme télévisuelle numérique collaborative. Cela afin de fédérer, soutenir et accompagner les acteurs du monde associatif et de valoriser leurs contributions, notamment en matière de cohésion sociale, d'engagement citoyen et de transition écologique.

Les principaux projets financés seront :

- les équipements sportifs pour activités physiques adaptées (sport santé) - 1,757 M€,
- les appels à projets sur les activités sportives - 0,75 M€.

VI - URBANISME : 944,6 M€

Dont opérations d'urbanisme : 939,6 M€ (1023,4 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

L'ambition portée par cette thématique sera de construire la Métropole du bien vivre pour tous, dans tous les quartiers et toutes les Communes, en intégrant les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics. L'urbanisme bénéficie à l'ensemble des politiques publiques de la Métropole et des Communes. Les opérations seront pensées pour aboutir à des espaces publics végétalisés, partagés, apaisés, en favorisant les usages diversifiés de l'espace public (intergénération, genre), les modes actifs et la présence de l'eau. La mixité des fonctions sera également favorisée pour permettre le maintien des activités économiques (productives, services, commerces...), la présence d'équipements publics et d'associations sur l'ensemble de la Métropole.

Le développement urbain sera renforcé en lien avec les axes forts de transport en commun et autour des gares (habitat, activités...).

Les programmes de renouvellement urbain sont un des leviers majeurs pour la transformation des quartiers issus de la géographie prioritaire. Il s'agit de renouveler en profondeur l'organisation de ces quartiers, d'améliorer leur desserte, d'y créer des espaces publics de qualité, de renforcer les commerces et les services de proximité en complément des actions menées dans le cadre de la politique de l'habitat. Des interventions sur les espaces publics et sur la transformation du cadre bâti seront poursuivies et engagées dans certains quartiers inscrits au contrat de ville d'agglomération. Ainsi, plusieurs nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service desserviront à la fin de ce mandat plusieurs quartiers en politique de la Ville (Saint Fons Carnot-Parmentier, Vaulx-Grande île, Villeurbanne-Saint Jean, Duchère, etc.).

Les projets urbains seront conduits dans une démarche participative de co-construction et une implication citoyenne, de la conception à la réalisation, jusqu'au suivi après livraison et à la gestion des nouveaux espaces. La conception des espaces publics intégrera la prise en compte du genre dans les aménagements, afin que les femmes se sentent en sécurité et qu'elles puissent s'approprier l'espace public, où qu'elles aillent.

La politique foncière associée constitue le "bras armé" de l'aménagement et de la préservation de l'espace lorsqu'il s'agit de mettre à disposition les "lieux" d'aujourd'hui et de demain, qui seront nécessaires pour répondre aux défis du territoire, en réponse aux enjeux : du logement dans un contexte d'inflation des prix du marché que la Métropole souhaite enrayer, de l'activité économique, des équipements au regard d'une augmentation forte de la population, et aux enjeux environnementaux qui, dans toute leur diversité, solliciteront de plus en plus l'action foncière (préservation des ressources, de la biodiversité, de la santé environnement, de l'agriculture,...). La Métropole accompagnera donc les communes ainsi que les bailleurs sociaux pour lesquels elle réalise des préemptions dans le cadre de leurs compétences ou missions.

Elle se doit également d'anticiper l'avenir, par une politique de réserves foncières de sites stratégiques au service du développement de futurs projets sur le territoire mais aussi en faveur de la protection des personnes, des ressources et de l'environnement.

Des projets d'urbanisme transitoire seront développés sur ces espaces acquis, avant le démarrage des travaux définitifs d'aménagement urbain, pour permettre une véritable appropriation par les habitants et riverains, parfois par une préfiguration des occupations futures et en tout état de cause en permettant l'émergence d'occupations provisoires (associatives, agricoles, paysagères, d'habitat, d'activités économiques diverses, artistiques...).

Pour répondre aux défis environnementaux et sociaux, la modification du PLU-H sera engagée pour permettre d'accentuer la biodiversité, de préserver les espaces agricoles et naturels, de renforcer la diversité et la mixité de l'habitat, de réduire les tensions sur les prix du foncier et du logement, d'augmenter la mixité des fonctions sur tous les territoires, d'accélérer la transition énergétique et de favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture notamment en modifiant les règles de stationnement voiture et vélo.

Dont cimetières : 5 M€ (5,1 M€ réalisés provisoire sur 2015-2020)

L'investissement sera principalement porté à la création d'un troisième cimetière métropolitain et à l'agrandissement du cimetière de Bron.

VII - PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX : 98,5 M€

En matière de gestion de patrimoine, la Métropole se doit d'assurer les opérations de construction et de grosse maintenance de son patrimoine.

L'ambition de ce mandat sera de porter une stratégie patrimoniale écologique globale, qui devra confirmer les axes de développement et d'amélioration à poursuivre, en lien avec la volonté forte d'une territorialisation des politiques publiques et d'une proximité avec les territoires. Cela vaut pour le patrimoine affecté aux services de la Métropole, au patrimoine des collèges, des MDM et MDMS, et au patrimoine privé.

Un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti sera engagé afin de traiter les sites identifiés comme passoires thermiques, et viendra compléter la stratégie évoquée précédemment.

Au titre des moyens généraux, l'investissement concernera notamment l'installation et les moyens mis à disposition des services de la Métropole, qui permettra d'accompagner les nécessaires adaptations de l'environnement de travail suite à la crise sanitaire et la mise en œuvre généralisée du télétravail. Dans le même temps, une réflexion globale sera portée sur l'équipement en véhicules de la Métropole, afin d'accompagner des mobilités plus actives.

VIII - ENVELOPPES TERRITORIALISEES : 200 M€

Dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain, une enveloppe territoriale est allouée aux Conférences territoriales des Maires, composée de 2 volets.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale a pour vocation la réalisation d'opérations d'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole (mise en accessibilité, sécurisation des usagers, mise en œuvre du plan modes actifs, amélioration du cadre de vie, aménagement de zones apaisées, végétalisation, désimperméabilisation...), appelées communément les actions de proximité territoriale (PROX) et le fonds d'initiative communale (FIC).

Leur montant total est de 118 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du pacte, à rayonnement intercommunal et relevant des compétences de la Métropole :

- revitalisation des centres-bourgs,
- éducation,
- modes actifs,
- trame verte et bleue,
- alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage,
- logement, accueil, hébergement,
- développement économique responsable, emploi et insertion.

IX - PARTICIPATIONS EXTERIEURES : 15 M€

La principale participation concernera le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM), par une remise à niveau financière de la structure, essentielle pour la qualité de conservation de ce site naturel ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu la **proposition d'amendement n° 1** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'ajout d'un paragraphe relatif à la réalisation de contrats de territoires entre la Métropole et chacune des 59 communes ;

Vu la **proposition d'amendement n° 2** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant la requalification de la rue Garibaldi et l'apaisement de l'entrée du parc Blandan au niveau de la rue du Repos ;

Vu la **proposition d'amendement n° 3** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'investissement de la Métropole en partenariat avec la Région dans le réseau express métropolitain, ou RER à la Lyonnaise ;

Vu la **proposition d'amendement n° 4** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant la construction d'au moins 5 nouveaux collèges ;

Vu la **proposition d'amendement n° 5** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant la remise aux normes des trémies de Perrache ;

Vu la **proposition d'amendement n° 6** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant la remise aux normes du pont de Vernaison ou la construction d'un nouvel ouvrage ;

Vu la **proposition d'amendement n° 7** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant la rénovation de la passerelle de l'île Barbe ;

Vu la **proposition d'amendement n° 8** déposée par le groupe Inventer la Métropole de demain concernant les aménagements liés au pont de Couzon au Mont d'Or ;

DELIBERE

1° - Rejette les propositions d'amendements déposées par le groupe Inventer la Métropole de demain.

2° - Approuve le cadrage financier de la PPI 2021-2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.